



**CEDIDAC**

CENTRE DU DROIT DE L'ENTREPRISE (DROIT INDUSTRIEL, DROIT  
D'AUTEUR, DROIT COMMERCIAL) DE L'UNIVERSITÉ DE LAUSANNE

FORMATION CONTINUE

**DEMI-JOURNÉE DE DROIT DES OBLIGATIONS**

**QUELQUES RÉFLEXIONS  
AUTOUR DE  
L'ÉCOULEMENT DU TEMPS**

**Mardi 17 janvier 2017**

**13h30 - 17h15**

**UNIL - DORIGNY**

(La salle sera précisée ultérieurement)

*Unil*

UNIL | Université de Lausanne

# PROGRAMME

**Organisation : Professeure Anne-Christine Fornage -  
Professeure Ariane Morin - Professeur Laurent Bieri**

- 13:30** Distribution de la documentation
- 13:55** Mot de bienvenue et introduction
- 14:00** **La réforme du droit de la prescription : un état des lieux**  
**Alexandre Guyaz**, Dr en droit, avocat, spécialiste FSA en responsabilité civile et droit des assurances, *Gross & Associés*, Lausanne
- 14:40** **Pourquoi seules les créances peuvent-elles se prescrire ? Essai sur la systématique des droits subjectifs**  
**Denis Piotet**, professeur à la Faculté de droit, des sciences criminelles et d'administration publique de l'Université de Lausanne
- 15:15** *Pause*
- 15:45** **Les aménagements conventionnels du régime de la prescription**  
**Ariane Morin**, professeure à la Faculté de droit, des sciences criminelles et d'administration publique de l'Université de Lausanne
- 16:25** **La durée de surveillance d'un produit après sa mise sur le marché**  
**Anne-Christine Fornage**, professeure à la Faculté de droit, des sciences criminelles et d'administration publique de l'Université de Lausanne
- 17:00** Discussion
- 17:15** Clôture du colloque

Lors de l'inscription au colloque, des questions en relation avec les thèmes traités peuvent être soumises aux conférenciers. Celles-ci sont à adresser au secrétariat sur papier libre ou par e-mail à l'adresse [cedidac@unil.ch](mailto:cedidac@unil.ch) en précisant à qui chaque question s'adresse. Les orateurs auront ainsi la possibilité d'y répondre pendant leur intervention.

# CONDITIONS GÉNÉRALES

## 1. Inscription

Le bulletin d'inscription doit être adressé au CEDIDAC, Université de Lausanne, Bâtiment Internef, 1015 Lausanne, le plus rapidement possible, mais au plus tard dix jours avant la date du colloque. L'inscription est nominative et **définitive**. Une personne bénéficiant d'un tarif préférentiel ne peut se faire remplacer que par une personne bénéficiant elle aussi à titre personnel du même tarif préférentiel. Dans le cas contraire, la différence sera facturée.

## 2. Confirmation – paiement

Une confirmation écrite et une facture vous parviendront après réception de votre bulletin d'inscription.

Le paiement doit intervenir à réception de la facture.

## 3. Emplacement – accès

Les séances auront lieu à l'Université de Lausanne qui peut être rejointe en prenant le métro M1 depuis Lausanne-Flon ou depuis la gare CFF de Renens. Plan d'accès sur : <http://planete.unil.ch>

L'utilisation des transports publics est encouragée.

## 4. Finance d'inscription – annulation

La finance d'inscription de CHF 300.– par personne (CHF 250.– pour les membres du Club du CEDIDAC) comprend la documentation et le café servi pendant les pauses. Sur demande : tarifs spéciaux pour avocats-stagiaires, stagiaires notaires, doctorants et étudiants.

Seules les demandes d'annulation **formulées par écrit** seront prises en considération. Celles-ci doivent nous parvenir au plus tard 10 jours avant le colloque. Dans tous les cas d'annulation, un montant de CHF 80.– sera facturé pour les frais administratifs.



**Passé ce délai, la finance d'inscription sera due intégralement, même en cas de non-participation au colloque.**

## 5. Renseignements

CEDIDAC  
Université de Lausanne  
Bâtiment Internef  
CH – 1015 LAUSANNE

Tél. 021 692 28 50

[cedidac@unil.ch](mailto:cedidac@unil.ch)  
<http://www.cedidac.ch>

# BULLETIN D'INSCRIPTION

**La personne soussignée, ayant pris connaissance des conditions générales figurant au dos de ce bulletin et les acceptant :**

- a) **prendra part** au colloque du 17 janvier 2017 « Droit des obligations »
- OUI (non-membre du Club du CEDIDAC, CHF 300.–/personne)
  - OUI (membre du Club du CEDIDAC, CHF 250.–/personne)
- b) **s'inscrit comme membre du Club du CEDIDAC** pour bénéficier immédiatement du tarif préférentiel (valable également pour l'achat des publications CEDIDAC) en qualité de :
- membre de soutien contribution : CHF 1'000.–/an
  - membre ordinaire contribution : CHF 100.–/an
  - membre étudiant ou doctorant contribution : CHF 25.–/an

\*Nom

\*Prénom

\*Profession

\*Société

Rue

Numéro

NP

\*Ville

E-mail\*\*

Tél. prof. / Mobile

Par l'envoi de mon inscription, **je confirme avoir lu et accepté les conditions de participation** figurant au dos de ce bulletin.

Date

Signature

\* ces éléments figureront sur la liste des participants remise avec la documentation

\*\* sera utilisé pour l'envoi d'annonces et d'informations par le CEDIDAC

Bulletin à retourner, dûment complété, à :

Centre du droit de l'entreprise (CEDIDAC)  
Université de Lausanne - Quartier Dorigny  
Bâtiment Internef  
1015 LAUSANNE

ou inscription sur notre site <http://www.cedidac.ch>